

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 1 (1913)

Artikel: Études sur la contre-réformation : le cardinal Charles Borromée
archevêque de Milan
Autor: Choisy, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉTUDES SUR LA CONTRE-RÉFORMATION

LE CARDINAL CHARLES BORROMÉE

ARCHEVÊQUE DE MILAN

Histoire de S. Charles Borromée, cardinal, archevêque de Milan, d'après sa correspondance et des documents inédits, par l'abbé Ch. Sylvain, chanoine honoraire, membre de plusieurs sociétés savantes. 3 vol. in 8°. Lille 1884. (1)

L'attention a été attirée sur Charles Borromée en 1884. Le 3^e centenaire de sa mort fut alors célébré avec ostentation comme une réponse au jubilé de Luther en 1883. Plus récemment l'encyclique de Pie X *Editae saepe* (29 mai 1910) a glorifié en lui le vrai réformateur catholique. Grâce à lui, en effet, une très sérieuse réforme a été accomplie dans le sein de l'Église romaine ; grâce à lui, le concile de Trente a repris et terminé ses travaux, et c'est lui qui a veillé ensuite à l'exécution et à l'observation des décisions du concile. Aussi a-t-on dit de lui, qu'il était « le concile de Trente incarné ». Il est mort en 1584, âgé à peine de 46 ans, et en 1697 une statue colossale de lui a été érigée à Arona, haute de 22 mètres, sur un piedestal de 15 mètres. Le pape Paul V l'a canonisé en 1610.

(1) L'ouvrage du chanoine Sylvain témoigne d'un estimable labeur. Il a, dit-il, parcouru des milliers de lettres de Ch. Borromée. Il a puisé dans les archives secrètes du Saint-Siège et dans les trésors de la bibliothèque ambrosienne de Milan. C'est grand dommage qu'un érudit fouilleur d'archives comme M. Sylvain soit si totalement dépourvu d'esprit critique et qu'il raconte comme vraies les plus invraisemblables légendes inventées par les admirateurs de l'archevêque de Milan. Les trois volumes de son histoire auraient gagné à être condensés en un seul.

ANNÉES DE JEUNESSE

Charles Borromée est né le 2 octobre 1538. Il était fils de Gibert II Borromée, et de Marguerite de Médicis. Il avait 10 ans quand sa mère mourut. Elevé à Arona, il se montra de bonne heure un enfant grave, sérieux, aimant la solitude. A 12 ans les revenus de l'abbaye d'Arona lui furent attribués, s'élevant à 13,000 livres. Il fit ses classes à Milan, puis se rendit à l'Université de Pavie, où il étudia le droit avec le célèbre jurisconsulte Alciat. Les rares distractions qu'il se permettait étaient une partie de pêche ou d'échecs. Il avait avec lui un abbé qui lui servait de gouverneur et plusieurs serviteurs. Il lui arriva, comme à d'autres étudiants, de se trouver dans la gêne et d'être obligé d'écrire à son père en le suppliant de lui envoyer de l'argent pour payer ses fournisseurs. Son père, qui avait une grande confiance dans ses capacités administratives, lui remit la gestion de ses biens. Borromée ne quitta Pavie qu'après avoir pris son doctorat en droit.

Le 25 décembre 1559, survint un événement qui devait avoir une influence décisive sur sa carrière: son propre oncle, Jean Ange de Médicis, fut élu pape, après un conclave de plusieurs mois, en remplacement de Paul IV (Caraffa). Cette élection ouvrait à la famille Borromée le chemin des honneurs, car un des premiers soucis des prélats qui étaient élevés au pontificat était d'assurer l'avenir des membres de leur famille.

Frédéric Borromée, frère de Charles, fut nommé général des troupes pontificales, avec un traitement de mille écus par mois. Quant à Charles, il fut élevé, à l'âge de 21 ans, aux dignités de protonotaire apostolique et d'administrateur des États de l'Eglise. Il reçut la jouissance du revenu de trois abbayes (12,000 écus) et le chapeau de cardinal, alors qu'il n'était pas même prêtre. Quelques jours après le pape le nomma aussi archevêque de Milan. C'est ainsi que le nouveau pontife favorisait ses neveux.

Charles Borromée s'établit au Vatican et y tint une sorte de cour. Il avait énormément de travail et ses multiples occupations l'obligeaient à être levé dès 5 ou 6 heures du matin et à ne se

coucher qu'à minuit. Borromée était très préoccupé que sa famille eût un genre de vie approprié à son rang et il ne négligeait rien pour accroître ses revenus. Mais une catastrophe nattendue vint tout à coup le plonger dans le deuil, lui et les siens. Le 19 novembre 1562 son frère mourut, sans héritier. Cette douloureuse épreuve eut une influence profonde sur les sentiments religieux de Charles Borromée. « Cet événement, dit-il, plus qu'aucun autre m'a fait toucher au vif notre misère et la vraie félicité de la gloire éternelle. »

Son oncle, le pape, et les membres de sa famille le supplièrent de renoncer aux Ordres et de se marier, mais il refusa et se fit ordonner prêtre secrètement.

Dès lors il changea complètement son genre de vie. Il fit une retraite prolongée et se livra pendant plusieurs semaines aux exercices spirituels de saint Ignace de Loyola. Il se lia avec Philippe Neri, le fondateur de la congrégation de l'Oratoire.

LE CONCILE DE TRENTE

Comme nous l'avons dit, c'est à Borromée qu'est due la reprise du concile de Trente. Ce concile, longtemps réclamé par Luther, par la Diète germanique et par Charles-Quint, s'était réuni pour la première fois en décembre 1545 à Trente, ville italienne mais impériale. Le pape avait réussi à faire de cette assemblée une assemblée consultative pour la définition de la doctrine catholique. Mais l'empereur avait obtenu que le concile s'occuperait aussi des réformes pratiques et traiterait simultanément une question de discipline et une question de dogme.

Pendant la première période de ses sessions, sous Paul III (1545-1547), le concile avait défini les sources de la vérité, il avait mis sur un pied d'égalité l'autorité de l'Écriture et celle de la tradition. Il avait surtout défini la doctrine de la justification. Il avait fait très habilement une place à la doctrine de la grâce en mettant au *commencement* de la justification, la grâce prévenante de Dieu. Et d'autre part, il avait réussi à donner une place à la doctrine des œuvres en statuant qu'elles servaient à l'*accroissement* de la justification. Pendant cette première période, quelques réformes disciplinaires avaient été votées, à savoir :

l'obligation pour les évêques de la résidence, de la prédication, de la visitation de leurs diocèses.

Après une interruption de quatre ans, le concile avait repris ses travaux en 1551, sous Jules III. Et l'empereur s'était établi à Innsbruck, afin de pouvoir mieux presser les Pères de voter les réformes qui lui tenaient à cœur. Les protestants paraissaient vouloir se rapprocher et s'associer aux travaux de l'assemblée, lorsque la trahison de Maurice de Saxe obligea soudainement le concile à se disperser.

Au moment de l'élection du cardinal de Médicis, qui prit le nom de Pie IV, l'interruption du concile durait depuis sept ans. Le protestantisme avait largement mis ces années à profit et avait fait de sérieux progrès en Allemagne. Ferdinand, l'empereur, successeur de son frère Charles V, avait accordé aux Luthériens la paix d'Augsbourg et, contrairement à la tradition établie, avait refusé de faire reconnaître son élévation à la couronne impériale par le pape.

La situation était grave pour le siège apostolique. Son autorité était généralement contestée : la France voulait un concile national ; l'Angleterre hérétique favorisait les Huguenots ; Philippe d'Espagne lui-même, le roi très catholique, se montrait soupçonneux vis à vis du Saint Siège et procédait de sa propre autorité à la réforme de l'Eglise espagnole ; Genève, la cité de Calvin, était une épine dans la chair de la papauté ; elle était devenue aux yeux des catholiques l'asile inviolable des gens compromis ou dangereux et le réceptacle de tous les scélérats de l'Europe (lisez : des réfugiés bannis de leur patrie par la persécution religieuse).

Le 14 juin 1560, Charles Borromée écrivait : « Le pape a exhorté ces jours derniers le duc de Savoie à arracher Genève des mains de ces hommes et à la recouvrer par la raison qu'elle est à lui ».

Borromée fit comprendre à Pie IV qu'il fallait de toute nécessité que le concile reprît et achevât ses travaux. L'empereur d'Allemagne et le roi de France pressentis, firent savoir qu'ils étaient d'accord, mais qu'ils voulaient un concile *nouveau* qui pût reprendre *ab ovo* toute la question des réformes dogmatiques et disciplinaires. Ferdinand demandait le mariage des prêtres, la revision des catéchismes et du bréviaire, la réforme des cou-

vents, l'octroi de la coupe aux laïques. Catherine de Médicis voulait l'abolition du culte des images et de la Fête-Dieu. Elle demandait que la coupe fût rendue aux laïques, que la langue vulgaire remplaçât le latin dans le culte, qu'un concile national français fût convoqué, que des règles sérieuses fussent établies pour l'obtention des hautes charges ecclésiastiques. On voit combien la situation était délicate et difficile pour la curie romaine; elle devait user de la plus grande prudence, si elle ne voulait pas que son autorité et ses prérogatives fussent diminuées par le concile.

L'assemblée fut convoquée pour Pâques de 1561. La première question à élucider fut celle de savoir si le concile était la continuation de celui de 1545 et de 1561, ou s'il constituait un commencement nouveau. Les légats du pape conseillés et inspirés par Charles Borromée, réussirent à faire ajourner indéfiniment cette question épineuse.

Une autre question qui pouvait fort bien être tranchée dans un sens défavorable à l'autorité du Saint Siège, était celle de la juridiction épiscopale. L'évêque de Cadix proposait que cette juridiction fût déclarée « de droit divin ». Il disait que les évêques tenaient leur autorité directement de Jésus-Christ. Si cette doctrine eût prévalu, l'indépendance de l'épiscopat vis à vis du Saint Siège eût été établie.

C'est alors que le cardinal de Lorraine, représentant de la France, vexé que la paix eût été conclue avec les Huguenots sans son assentiment, comprit que son intérêt lui commandait de soutenir la primauté du pape. Il fit une proposition qui rencontra l'assentiment unanime. Il proposa de condamner l'erreur que les évêques nommés par le pape « ne sont pas de vrais et légitimes évêques ». Ainsi était officiellement proclamée l'autorité des évêques, contestée par les hérétiques, sans rien enlever à l'autorité du Saint Siège. Les légats du pape remercièrent le cardinal « comme un ange envoyé de Dieu pour calmer les esprits ». A Rome où il se rendit, le cardinal fut comblé d'attentions par Pie IV et par Borromée. Il est certain qu'il réussit à contrebalancer dans le concile l'opposition presque constante de l'ambassadeur de Philippe II.

Le concile prit diverses décisions disciplinaires importantes. Il maintint le célibat obligatoire des prêtres, le caractère indélé-

bile de la prêtrise ; il décida qu'il n'était pas obligatoire de donner la coupe aux laïques ; il décréta l'établissement de séminaires dans tous les diocèses pour la formation du clergé et apporta quelques restrictions au trafic des indulgences.

Borromée s'était fait tenir au courant de tout ce qui se passait à Trente, il avait été l'âme du concile. C'est grâce à lui que l'assemblée parvint au terme de ses travaux, qu'elle acheva la définition de la doctrine catholique et qu'elle vota quelques réformes, sans porter atteinte à la suprématie du Siège apostolique.

APPLICATION DES RÉFORMES DU CONCILE DE TRENTE

Une tâche difficile, mais essentielle, incombait maintenant à la papauté, celle de procéder à l'application des réformes décidées à Trente. Ici encore, Charles Borromée se montra le collaborateur actif et intelligent de Pie IV. Ce fut le secrétaire de Borromée qui fut chargé de la rédaction du nouveau catéchisme romain. Lui-même participa à la révision du missel et du bréviaire. Il fit une nouvelle édition latine des Pères grecs et s'occupa de la réforme du chant et des congrégations romaines. Puis il congédia les laïques de sa cour cardinalice et la réduisit à cent personnes. Il s'occupa de restaurer les églises de Rome et se mit à prêcher fréquemment.

L'aspect de la curie romaine avait complètement changé et un prélat écrivait à cette époque à Mgr Sala, à Bologne : « Si l'ambition vous faisait par hasard désirer de venir à Rome, je vous rappelle qu'aujourd'hui on y vient pour prier et non pour y faire fortune ».

Borromée était le premier à donner l'exemple du sérieux et de l'austérité. Il aurait voulu se retirer dans un couvent d'ermites pour y vivre seul avec Dieu et avec son âme. Mais l'archevêque de Braga, qu'il consulta, le lui déconseilla. Ce prélat qui, à Trente, avait demandé la réforme des cardinaux, lui dit : « Le Concile n'a été repris qu'à votre instigation et il vous devra son heureuse conclusion ; tous vous regardent comme leur soutien auprès du pape ». Borromée décida qu'aussitôt que cela lui serait possible, il se retirerait dans son évêché de Milan. Il ne put réaliser son projet qu'à la mort de Pie IV.

L'ARCHEVÊQUE DE MILAN

Depuis quatre-vingts ans, l'archevêque avait cessé de résider à Milan et ce fait avait contribué avec d'autres causes, à maintenir le clergé dans un état lamentable d'ignorance et de mondanité. Un proverbe populaire disait : « Fais-toi prêtre et tiens-toi pour assuré d'aller en enfer ».

De Rome, Borromée gouvernait son diocèse par le moyen de son vicaire, Mgr Nicolas Ormanetto. Certaines mesures furent prises pour la réforme du clergé. Un séminaire fut ouvert sous la direction de trois Pères Jésuites. Le vicaire fit la visite du diocèse. Mais les mesures qu'il prit lui attirèrent le mécontentement et les menaces de ceux qui ne voulaient rien changer à leur manière de vivre. Borromée ordonna de procéder aussi à la réforme des monastères de religieuses ; il fit supprimer les bals qui s'y donnaient fréquemment et, conformément aux décisions du concile de Trente, il fit placer dans les parloirs des lames de tôle percées de petits trous, permettant à ceux qui y conversaient de s'entendre, mais non pas de se voir.

Cette réforme se heurta à une opposition des plus vives de la part de deux religieuses de l'Ordre de saint Dominique, les propres sœurs de Pie IV, les tantes de Charles Borromée. Elles résistèrent à l'ordre de leur neveu et écrivirent même au Pape pour demander l'exemption de cette règle. Ce fut une négociation longue et sérieuse dans laquelle le jeune archevêque fit preuve de beaucoup de fermeté et de souplesse. Il fallut l'intervention personnelle de Pie IV lui-même pour faire cesser cette résistance. (1)

Lorsque Borromée put se rendre à Milan, il y réunit en concile provincial les évêques de sa province archiépiscopale et fit accepter par les prélats les décrets du concile de Trente. Peu après, le 10 décembre 1565, Pie IV mourut à l'âge de soixante-six ans, après six ans de pontificat.

Charles Borromée eut une part prépondérante à l'élection au pontificat du cardinal Ghisleri, qui prit le nom de Pie V, et il obtint du pape la permission de retourner s'établir définitive-

(1) T. I, p. 267-268.

ment dans son diocèse. Avant de partir de Rome, il se défit des abbayes et des terres dont il avait le revenu, des pensions dont il avait la jouissance et de tous les meubles et objets d'art qu'il possédait. Arrivé à Milan il organisa sa maison, établit auprès de lui un mentor et deux prêtres en qualité de censeurs. Il exigea de tous ses officiers, supérieurs et inférieurs, le port de la soutane ; il assigna à chacun une fonction déterminée, exigea d'eux une obéissance absolue et l'assistance quotidienne à la messe. Mais surtout il se consacra pendant des mois aux visites pastorales avec l'aide de deux visiteurs, l'un pour la ville de Milan, l'autre pour la campagne. Les informations que ces auxiliaires lui donnaient préparaient ses visites épiscopales et rendaient ses tournées plus efficaces. Il partait pour des semaines avec une suite de six personnes et logeait dans les cures qu'il trouvait souvent dans un état misérable. Il indemnifiait les paroisses pauvres pour les frais de sa réception, défendait qu'on lui servît plus de trois plats, prêchait, inspectait les vases servant à l'eucharistie, visitait les monastères et les couvents, et donnait souvent la communion au peuple pendant des heures entières. Partout il s'efforçait de relever le moral des prêtres et fréquemment il pleurait sur les scandales dont il était le témoin attristé. Il lui est arrivé dans une de ses tournées de consacrer dix-huit églises en dix-huit jours.

A Milan même, il avait soin de faire venir les prêtres de la ville dans son palais, il les interrogeait et entraînait en contact direct et personnel avec eux. Il s'occupait de la restauration de la cathédrale ; c'est lui qui en a fait dessiner la façade, a construit le chœur et a procédé à la consécration de l'édifice entier le 20 octobre 1577. Il eut le courage méritoire de faire supprimer les étendards et les armoiries que les familles nobles avaient mises dans l'édifice, de réformer la musique théâtrale et mondaine qu'on y jouait et d'interdire des processions drôlatiques qu'on y faisait et qui étaient une indigne profanation du sanctuaire (1).

(1) On promenait à travers les rues de la cité un énorme cheval de bois qui constituait tout un garde-manger : le harnais, les colliers, les guides étaient formés de cordons de saucisses : placé sur des roulettes, on l'introduisait au milieu même de la basilique, pendant que le peuple faisait retentir l'air de ses applaudissements et de ses cris. (T. I, p. 370, note.)

Enfin, l'archevêque de Milan réunissait presque chaque année ses prêtres en synode diocésain. Il leur recommandait la propreté, la destruction des livres hérétiques (c'est-à-dire des Bibles et des livres protestants), l'étude des œuvres de saint Thomas d'Aquin. Les mécontents l'accusèrent d'être un novateur avide de changements et de vouloir tout bouleverser. Les autorités civiles le virent de mauvais œil rétablir et exercer avec fermeté le gouvernement spirituel. Nous avons dans ses ordonnances épiscopales un admirable document de son activité réformatrice. On les a réunies en un volume sous le titre de *Les Actes de l'Eglise de Milan*, elles sont un code modèle d'administration épiscopale.

LA PESTE DE MILAN

En 1575, la peste sévissant dans le voisinage de Milan, le gouverneur espagnol défendit les processions que Borromée voulait faire pour le Jubilé. Mais en même temps le gouverneur préparait des fêtes en l'honneur de Don Juan d'Autriche, frère de Philippe II, l'un des vainqueurs des Turcs à la bataille de Lépante. Or la peste éclata dans Milan le 11 août 1576, le jour même de l'entrée de Don Juan dans la ville. Ce fut aussitôt une dispersion générale : le prince et les gouverneurs se hâtèrent de prendre la fuite. Borromée, lui, demeura dans Milan et ordonna des prières publiques. « Il faut, dit-il, apaiser la colère de Dieu. Le fléau est un châtement de l'interdiction des réunions et des processions projetées pour le Jubilé. » Puis il s'offre à Dieu comme victime, il rédige son testament, visite les Eglises et se remet à dormir comme autrefois sur des planches nues. Le peuple reconnaissant se pressait sur ses pas.

Le lazaret, où il y avait plus de trois cents chambres, fut bientôt encombré de malades, mais tout y manquait : les lits, le pain, la viande, les remèdes, les infirmiers et les prêtres. Même le nombre des hommes chargés d'enterrer les cadavres était insuffisant. Les portes du lazaret furent fermées, et l'on vit des figures livides se montrer aux fenêtres grillées.

Plein de commisération pour la misère des malheureux malades, Borromée leur vint en aide en vendant les ornements d'or

et d'argent de sa chapelle domestique, deux masses d'argent, insignes de sa dignité archiépiscopale ainsi que les coupes et les couverts d'argent qu'il avait gardés pour les hôtes de distinction qu'il recevait à sa table. Le reste de son argenterie était vendu depuis longtemps. Il fut navré, lui si courageux, de ce que les prêtres refusaient de se rendre au lazaret par peur de la contagion. Il les rappela énergiquement à leur devoir : « Nous n'avons qu'une vie et nous devons la dépenser en ce monde pour Jésus-Christ et pour les hommes. » Un seul consentit à confesser et à communier les malades, mais pas à administrer les mourants. Ce fut un Suisse, le prêtre Leonardo de Lecantina, un homme qui s'y connaissait en matière de peste, qui desservit le lazaret.

Le pape, apprenant la conduite intrépide et le dévouement de Borromée le supplia de ne pas s'exposer sans nécessité absolue. Borromée répondit : « L'évêque est obligé à la perfection. »

L'archevêque s'abandonnait entièrement entre les mains de Dieu, mais prenait en même temps les précautions indispensables. Il portait avec lui une éponge imbibée de vinaigre pour se laver la figure et les mains ; il avait un clou de girofle dans la bouche (et l'on sait que le girofle est un puissant désinfectant). Son exemple fut contagieux ; il entraîna des hommes et des femmes à s'enfermer dans le lazaret pour soigner les malades. Mais ces dévouements ne suffisaient pas et Borromée demanda au pape des pouvoirs extraordinaires, la permission de disposer des religieux sans le consentement des supérieurs de leur ordre. Il lui fallait, en effet, des confesseurs pour les malades établis dans les cabanes aux alentours de la ville. Au début, les religieux montrèrent peu d'empressement et il fallut stimuler leur zèle par des paroles éloquentes.

Certes, leur dit-il, nous sommes à un temps digne d'être envié : en effet, sans être exposés à la cruauté des tyrans, sans les chevalets, sans les flammes, sans les bêtes... nous pouvons obtenir la palme du martyr, bien plus, nous pouvons l'acquérir même sans cette souffrance... chacun peut espérer sortir sain et sauf de cette contagion... mais si quelqu'un d'entre vous venait à contracter le mal, quand même tous les autres vous manqueraient, moi je serai là, au milieu de vous : votre double salut du corps et de l'âme sera l'objet de mes soins... je m'offre même dès maintenant comme votre ministre pour vous

donner les sacrements ; appuyé sur le secours divin, j'ai résolu de n'épargner aucune fatigue, aucun danger pour remplir mon devoir de pasteur et travailler au salut du troupeau qui m'est confié. (1)

Cependant les gens de sa cour tremblaient qu'il ne les obligeât à l'accompagner : « Ne vous montrez point oublieux, leur dit-il, de votre sacerdoce, à ce point de préférer une mort tardive à une sainte mort. »

Borromée était en rapports constants avec les pestiférés :

Il va très souvent au lazaret, écrivait le Père Jacques, capucin, à l'évêque de Brescia ; il console les malades, il va dans les cabanes, dans les maisons particulières, il parle avec tous, les console tous, les pourvoit tous de ce dont ils ont besoin ; il n'a peur de rien et il ne faut pas essayer de l'effrayer. Il est certain qu'il s'expose trop aux dangers et, comme il a été jusqu'ici préservé par une grâce privilégiée de Dieu, il dit qu'il est obligé de faire ce qu'il fait. La ville n'a pas d'autre consolation. (2)

En effet, le gouverneur, les nobles, les riches étaient tous partis. Sans Borromée, la ville eut risqué de devenir la proie de l'anarchie et de la famine. Borromée écrivit au gouverneur le mauvais effet produit par son départ et lui demanda instamment de prendre les mesures nécessaires pour faire venir du froment en quantité suffisante. Mais plusieurs centaines de gens sans ouvrage devenaient une menace pour le bon ordre. Borromée imagina d'enlever les tentures de son palais et de leur en faire des habits, il les chargea de garder les lieux suspects et de purifier les objets qui avaient servi aux pestiférés. Il pourvut lui-même généreusement pendant près de quatre semaines à la nourriture de 1400 malades renfermés au lazaret et pendant plusieurs mois à l'entretien de 400 pauvres, et secourut un millier de prêtres. Par ses générosités, il provoqua nombre de libéralités et de dévouements utiles.

Cependant le mal s'aggravant, on fit trois processions solennelles pour apaiser la colère de Dieu, Borromée marchait en tête, pieds nus, une grosse corde au cou et portait dans les mains un crucifix très lourd. Il resta une heure entière étendu, en prières, dans la cathédrale. Le dernier jour on porta en proces-

(1) T. II, p. 148.

(2) T. II, p. 151.

sion toutes les reliques de Milan et le clou de la croix de Jésus-Christ précieusement conservé dans la cathédrale. Ce clou fut exposé pendant quarante heures à l'adoration des fidèles. Néanmoins le mal redoublait. Défense fut faite à chacun de sortir de sa maison; partout on voyait portes et fenêtres closes. La mort semblait régner en souveraine dans la ville.

Pour relever le courage de la population, Borromée imagina de dresser sur dix-neuf places de la ville des colonnes et d'établir au pied de chacune d'elles un autel où la messe fut dite chaque jour. Le prêtre qui officiait portait la communion à ceux qui la désiraient. En outre, Borromée institua des sonneries de cloches sept fois le jour et sept fois la nuit. La ville entière savait que lorsque les cloches sonnaient, l'archevêque était en prières et qu'elle pouvait s'unir aux supplications de son pasteur. Borromée administrait lui-même les curés atteints de la peste. Quand le fléau se fut calmé, il fonda un hospice pour y recueillir les orphelins. Les services qu'il rendit pendant cette terrible épidémie sont si considérables, que la peste de 1576, fut appelée « la peste de saint Charles ».

Lorsqu'enfin on put respirer à Milan, Borromée annonça une visite d'action de grâces de toutes les églises de la ville. A la cathédrale, le peuple lui fit une ovation triomphale et acclama en lui « le dompteur de la mort, le libérateur de la ville, le père de la patrie ». De nouveau il fit descendre le clou de la vraie croix de la niche où elle était conservée, et l'exposa pendant quarante heures sur le maître autel de la cathédrale. Il fit pour les donner au roi d'Espagne et au gouverneur de Milan, des fac-similés de cette relique. Il voulut aussi que ses paroissiens recueillissent les leçons de cette terrible épidémie. Il les engagea à profiter des châtiments de Dieu, à mener une vie plus chrétienne, à se souvenir qu'ils devaient à la miséricorde de Dieu la cessation du fléau. Dans son cinquième concile provincial, il traita des moyens de se préserver de la peste, et des soins à donner aux malades.

L'activité intense de l'archevêque, l'autorité qu'il avait déployée, l'énergie avec laquelle il défendait les prérogatives du pouvoir spirituel excitaient la jalousie du gouverneur : « Vous êtes presque adoré à Milan, disait celui-ci, et moi je ne suis pas même agréé par le plus grand nombre des habitants ». Le gouverneur

accusait Borromée de sévérité excessive à cause des mesures prises contre les désordres. Il l'accusait aussi d'être un brouillon, un ami des nouveautés, une personnalité encombrante qui empiétait sur les droits du gouvernement politique. A Rome, on admirait fort l'archevêque de Milan, mais on le craignait, on lui reprochait d'être hostile à ce qui venait de la curie. Et cependant, aucun évêque ne recourait plus souvent que lui au siège apostolique, aux congrégations romaines. Il demandait une solution à ses difficultés, une ligne de conduite dans ses doutes et des pouvoirs quand il trouvait les siens insuffisants. On lui en voulut longtemps à Rome d'avoir lutté pour le maintien de la liturgie ambrosienne, particulière à l'Eglise de Milan.

BORROMÉE ET LES SUISSES

Ce champion ardent de la hiérarchie et de l'orthodoxie romaine, prêt à tous les sacrifices pour faire triompher ses convictions, a travaillé énergiquement à déraciner l'hérésie protestante de la Suisse. Nommé par le pape protecteur de notre pays, il avait pris part aux négociations secrètes qui conduisirent à l'alliance des cinq cantons catholiques avec le Saint Père.

Il procéda à des inspections dans les bailliages tessinois qui appartenaient directement à son diocèse. Il se rendit par le Lukmanier à Dissentis où il encouragea les Rhétiens restés catholiques. En 1583, il reçut du pape comme visiteur, réformateur et légat, les pouvoirs les plus étendus pour tous les pays de la Suisse et des Grisons. Avec des moines et des partisans fidèles, il se montra dans la vallée de Mesolcina et y entreprit un travail de conversion méthodique. Ceux des protestants qu'il ne put déterminer à abjurer leur foi, il les fit monter sur le bûcher comme sorciers et magiciens. Il fit accepter ses ordonnances par les chefs de la vallée. (1)

Le Conseil des trois ligues rhétiques à Coire fut très mécontent de ce qu'avait fait Borromée dans une vallée qui leur était *alliée* et déclara nulles les mesures qu'il avait prises. Borromée aurait voulu pénétrer dans la Valteline et y procéder de la

(1) T. III, p. 172-177.

même manière, mais les habitants étaient *sujets* des Ligues. Les seigneurs grisons lui écrivirent qu'ils lui accordaient une liberté entière de passage sur leurs territoires, mais qu'ils lui interdisaient absolument d'y exercer son ministère ecclésiastique : « Vous pouvez parcourir le pays, mais sans faire aucune visitation ». Malgré toutes les oppositions, Borromée persistait à vouloir pénétrer dans la Valteline, la mort seule l'en empêcha.

En août et en septembre 1570, Borromée avait visité la Suisse centrale; il avait logé chez les hommes d'Etat en vue des cinq cantons et avait produit sur eux une impression profonde par son austérité et son sérieux. Il avait pu se rendre compte de la nécessité de la réforme des mœurs mondaines et dissolues du clergé. La conduite des prêtres était scandaleuse : ils avaient des concubines et ne s'en cachaient pas. D'autre part, il avait déploré la vénalité des chefs, leur pratique de l'usure, leurs empiètements sur la juridiction ecclésiastique.

Comme le chef du diocèse, l'évêque de Constance, habitait Rome, en qualité de cardinal, et que la présence d'un prélat investi de pouvoirs étendus était indispensable pour remédier à cet état de choses, Borromée proposa au pape l'envoi en Suisse d'un visiteur apostolique ou nonce perpétuel, la fondation d'un séminaire théologique à Lucerne et d'un collège de Jésuites à Constance. En fait, le collège des Jésuites fut établi à Lucerne où les hommes intelligents désiraient fort une institution supérieure d'instruction. Les Lucernois firent de grands sacrifices pour la fondation de ce collège; on collecta de maison en maison et de même que à Genève Jénon la Boulangère donna cinq sous pour le collège de Calvin, de même à Lucerne des domestiques offrirent leurs économies pour que la Suisse primitive et catholique possédât un établissement scientifique central. Malheureusement on pouvait être certain que les Jésuites travailleraient à élargir le fossé qui séparait les deux confessions. C'était là ce que voulait Borromée. Il avait été très désagréablement frappé de voir le mélange et les bons rapports des deux confessions dans les bailliages communs que les cantons catholiques ne pouvaient pas gouverner tout à fait à leur gré.

Avec le nonce Bonhomini et le Jésuite Pierre Canisius, Borromée contribua encore à la fondation du collège de Jésuites de Fribourg (automne 1582). Il fallut que les familles protestantes

qui étaient demeurées sur les bords de la Sarine se soumissent à la religion romaine, ou s'exilassent. Enfin sous l'impulsion de Borromée, les capucins s'établirent dans les Alpes avec l'appui des autorités civiles des cantons primitifs, en dépit du mécontentement et de la jalousie du clergé. Les capucins gagnèrent le peuple par leurs prédications, collaborèrent à la rénovation catholique, puis à la contre-réformation anti-protestante.

Borromée, qui avait accueilli dans son séminaire de Milan quelques jeunes Suisses, avait caressé le projet de fonder un collège spécial pour la formation d'un clergé qualifié à destination de la Suisse et de la Rhétie. Il n'eut pas de repos jusqu'à ce que Grégoire XIII eût signé, le 1^{er} juin 1579, la bulle relative à la fondation du collège helvétique de Milan. Le pape y consacrait annuellement une somme de 2400 écus ; une cinquantaine de jeunes gens des divers cantons devaient y être accueillis gratuitement et instruits par des professeurs Jésuites. Ils devaient s'engager par serment à entrer dans les Ordres. L'influence du collège fut très grande sur le clergé catholique de la Suisse : « Comme d'un cheval de Troie, a dit un nonce romain, des hommes et des théologiens de valeur sont sortis du collège helvétique ».

Ainsi Borromée fut un des principaux ouvriers de la restauration du catholicisme et de l'accentuation du schisme confessionnel en pays helvétique, et le Sonderbund catholique conclu deux ans après la mort de Borromée a été baptisé à juste titre : La Ligue Borromée. (1)

LA PERSONNALITÉ DE CHARLES BORROMÉE

Ce qui frappe avant tout chez Borromée, c'est sa gravité et son austérité. Il ne portait que des soutanes de laine, il ne buvait que de l'eau, il logeait dans une chambre misérable, il dormait deux ou trois heures sur une planche ou sur une chaise. Il avait par conséquent le droit de blâmer le luxe insensé du cardinal Farnèse dans sa villa de Bagnalia, où l'on ne voyait que volières, étangs, cabanes destinées à des chèvres sauvages, à des daims et autres animaux exotiques : « J'ai été étonné, lui

(1) Voir *l'Histoire de la Confédération Suisse* de Johannes Dierauer, t. III.

écrit Borromée, de ne point trouver parmi tant de commodés demeures destinées à des *animaux*, un lieu de refuge ou au moins une place pour y recevoir ces malheureux *catholiques* hongrois, allemands et spécialement flamands qui arrivent dans notre pays chassés de leur patrie par les ennemis de l'Église.»

Quelle que fût la simplicité de sa vie, Borromée avait le souci de tenir son rang ; il dépensa dix-huit mille écus pour réparer le palais archiépiscopal, il faisait des aumônes multiples et des dons magnifiques à des monastères et à des collèges.

Ce qui frappe aussi chez lui, c'est sa force de volonté inébranlable : « Les affaires bien réfléchies, dit-il, et prudemment établies, sont pour moi résolues complètement, car elles ont toujours réussi comme je l'avais délibéré ».

Personne ne fut moins timide et personne ne fut plus prudent que lui. En tout et partout il était l'homme de la règle et du devoir. Sa devise était *humilitas*, et l'horreur qu'il avait des dénonciations est tout à son honneur. Sa piété avait un caractère ascétique très marqué ; très dur à lui-même, comme nous l'avons vu, il ne se plaignait jamais. Dans une de ses visites épiscopales on s'aperçut qu'il souffrait horriblement d'affreuses démangeaisons et ses amis découvrirent qu'il était dévoré par une grande quantité de poux. On lui fit faire de nouveaux vêtements et ce ne fut pas sans peine qu'on réussit à les lui faire prendre. Borromée considérait comme une œuvre méritoire de se laisser dévorer par la vermine !

Sa piété était aussi empreinte de superstition. Un jour il laissa tomber à terre une hostie ; saisi d'une profonde douleur il se condamna à un jeûne rigoureux de huit jours et s'abstint pendant quatre jours de célébrer la messe. Nous avons fait allusion à sa vénération des reliques, du clou de la croix dans la cathédrale de Milan. Il faut aussi mentionner les visites répétées qu'il fit avec une extrême dévotion au Saint Suaire conservé à Turin.

Il n'est pas étonnant que ses travaux surhumains et ses pénitences inouïes l'aient prématurément usé. Pris par la fièvre le 24 octobre 1584, il mourut le 3 novembre âgé de 46 ans et 32 jours. Ce fut dans la ville une grande désolation. Le peuple défila pendant quatre jours devant son cercueil et le portrait de l'archevêque se vendit à des milliers d'exemplaires. Son corps fut embaumé et déposé dans le caveau de la cathédrale. On peut

le voir encore à travers une glace, dans une châsse enrichie de diamants et de pierres précieuses, revêtu de ses ornements pontificaux, étendu sur un lit de satin blanc. Au-dessus de sa tête une couronne d'or, œuvre de Cellini, couverte de rubis et de perles. Sur sa poitrine une chaîne d'or, aux anneaux ornés de diamants et de rubis, soutient les monogrammes du Christ et de Marie. On estime à 24.000 écus, soit à Fr. 120.000, la valeur des bijoux qui ornent sa poitrine. Au sommet de la châsse se trouve une croix pectorale en or, ornée d'émeraudes qui vaut plus de Fr. 500.000,— c'est un don de la reine Marie Thérèse.

* * *

Malgré son fanatisme anti-évangélique, Borromée est un beau caractère, une grande figure de réformateur de l'Eglise romaine et le pape Pie X aurait pu célébrer ses mérites sans calomnier les Réformateurs et les princes protestants en les accusant contre toute vérité historique, d'avoir fait de leur ventre leur Dieu!

Borromée a bien des traits de ressemblance avec le grand Calvin. Il est comme lui dans l'Eglise, un homme d'état, un réformateur énergique, un vigoureux conducteur d'hommes. Comme lui, il sait parfaitement ce qu'il se veut et marche droit au but avec fermeté et persévérance sans se laisser arrêter par les obstacles accumulés sur sa route. Comme lui, il a soutenu vis à vis du pouvoir politique les droits, les prérogatives et les libertés du pouvoir spirituel. Mais Borromée est un Calvin sans génie littéraire, et sans génie théologique, il n'a pas été comme Calvin un maître dans les trois domaines de la dogmatique, de la morale et de l'exégèse biblique. Il n'a pas le christianisme si profond, si éclairé du réformateur de Genève, sa religion c'est la religion romaine, ce n'est pas la religion de la conscience morale et de la grâce de Dieu qui est en Jésus-Christ.

E. CHOISY.